AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0034
FR0000063224-FS0006

7 janvier 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 janvier 2015, la société Nyenburgh Holding B.V.[1] (Beursplein 5, 1012JW, Amsterdam, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 5 janvier 2015, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et détenir 12 630 373 actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS représentant autant de droits de vote, soit 9,85% du capital et 9,32% des droits de vote de cette société[2] ; et

- le 6 janvier 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et détenir 5 141 346 actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS représentant autant de droits de vote, soit 4,01% du capital et 3,79% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Nyenburgh Holding B.V. a précisé détenir, au 6 janvier 2015, 14 887 791 bons de souscription d'actions (BSA) exerçables à tout moment depuis le 24 décembre 2014 et jusqu'au 24 juin 2017, pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,20 € par action, à un maximum de 14 887 791 actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS[3].

[1] La société Nyenburgh Holding B.V. est détenue par seize actionnaires. Aucun de ces derniers ne détient plus de 20% du capital de cette société.
[2] Sur la base d'un capital composé de 128 173 890 actions représentant 135 489 632 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-627 du 27 novembre 2014 et communiqué diffusé le 22 décembre 2014 par la société DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.